

PROCES VERBAL

DU CONSEIL GENERAL DE GRANDEVENT

Séance du 28.06.2024

M. Luc Thévenaz, Président, ouvre la séance à 20h02.

1. Appel

19 personnes sont présentes sur 27 inscrites. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Excusées : 6 personnes. Non excusées : 2 personnes.

Ont assisté comme auditeurs : Monsieur et Madame Pina-Blanchard

Les scrutateurs pour cette séance sont M. Michel Kasser et Mme Josette Banderet, qui supplée le titulaire M. Alain Gasser qui est absent et excusé.

L'adresse de courrier électronique de Mme Sabine Feuchter est à corriger, car elle n'a pas reçu le mail de la convocation et les informations.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Assermentation des nouveaux membres
5. Renouvellement du bureau
6. Préavis municipal N° 02/2024 – Gestion et comptes 2023
7. Préavis municipal N° 03/2024 – Arrêté d'imposition 2025
8. Communications de la Municipalité
9. Divers.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le PV de la dernière séance est approuvé avec 1 abstention.

Mme Sabine Feuchter fait une proposition de modification: il manque l'intervention de M. Philippe Schwab qui avait demandé à M. le Syndic David Ruetschi si c'est vrai que, si leur terrain est mis en zone agricole, on ne pourrait plus rien faire dessus. Il avait dit que son père, non agriculteur, a aussi pu utiliser le terrain agricole. Elle souhaite que cette remarque figure aussi dans le PV.

M. David Ruetschi précise que, ce qui peut être fait sur un terrain agricole, est technique et dépend de l'historique et de ce qui s'y trouve, et il confirme qu'on peut posséder du terrain en zone agricole sans être agriculteur.

M. et Mme Feuchter veulent que la question de M. Philippe Schwab et la réponse de M. David Ruetschi figurent au PV. Une discussion est entamée entre M. Feuchter et M. Ruetschi, qui juge inopportun de rouvrir le débat dans ce Conseil Général sur des aspects purement techniques.

La modification proposée par M. et Mme Feuchter est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Assermentation des nouveaux membres

Personne n'a demandé à être assermenté

5. Renouvellement du bureau

Le bureau et les commissions sont pour ce présent Conseil ainsi formés :

| Fonction | Titulaire | Suppléant |
|--|---|-------------------------------------|
| Président du conseil | Luc Thévenaz | x |
| Vice-président | Pierre-André Cavin | x |
| Secrétaire du conseil | Karin Schwarz | Yvonne Ruetschi |
| Scrutateur du conseil | Michel Kasser Alain Gasser | Katia Schneider Josette Banderet |
| Commission de gestion (+ recours en matière d'impôts) | Philippe Schwab Yvan Dériaz Michel Kasser | Alain Gasser Josette Banderet |
| Délégué à l'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs (ASIGE) | Isabelle Chessa | x |

| | | |
|--|-----------------|--------------------------------|
| Représentant au sein de l'Association intercommunale de l'évacuation et l'épuration des eaux usées (commission) | Philippe Schwab | Vincent Falcy |
| Représentant au sein de la Commission de contrôle du Conseil administratif de la déchetterie intercommunale | Philippe Schwab | Vincent Falcy Michel Kasser |

Le Président se récuse pour l'élection du Président et c'est le Vice-Président Pierre-André Cavin qui préside les débats sur ce point.

Président :

Luc Thévenaz se remet à disposition, même s'il a très mal vécu que sa manière de présider a été officiellement critiquée lors du dernier conseil et qu'il ressent une collaboration peu harmonieuse avec la municipalité. Il fait toutefois savoir qu'il sera candidat seulement si un autre candidat se présente, afin que le Conseil ait le choix de changer de Président si son style ne plaît pas et que le Président élu soit mieux légitimé que par une élection tacite.

M. Racchetta propose le vice-président, M. Pierre-André Cavin, qui refuse. Comme aucun membre du Conseil n'offre sa candidature, le Conseil procède à une élection ouverte à bulletins secrets, sans candidat annoncé.

Vote à bulletin secret avec 19 bulletins rentrés. Ont obtenu des voix :

- 12 Luc Thévenaz
- 4 Philippe Schwab
- 1 Nicole Schwab
- 2 Bulletins blancs

M. Luc Thévenaz est élu à une large majorité et accepte son élection.

Secrétaire : démission de Karin Schwarz.

Malheureusement, une remplaçante ou un remplaçant n'a pas encore été trouvé.

Rappel des tâches de la secrétaire : un rôle administratif, rémunéré. Pas besoin que ce soit quelqu'un du Conseil ou même de la Commune.

Aucun membre du conseil n'est disponible pour ce poste. Le président demande que les membres du conseil réfléchissent pour trouver une personne intéressée.

M. Racchetta propose de mettre une annonce dans le journal « la Région ». Des annonces vont être placées dans différents supports de diffusion.

Vice-Président : M. Pierre-André Cavin se représente sans autre candidat. Il est réélu par acclamation.

Scrutateurs : Par le principe des rotations, il est proposé que les suppléants deviennent scrutateurs pour la nouvelle année, et ce sont donc les suppléantes Mme Katia Schneider et Mme Josette Banderet qui deviennent scrutatrices.

Suppléants : Sont élus comme nouveaux suppléants-scrutateurs : M. Etienne Messerli et Mme Nicole Schwab.

Commission de Gestion :

M. Philippe Schwab arrive à la fin de son mandat.

M. Yvan Dériaz, M. Michel Kasser demeurent Membres.

M. Alain Gasser devient Membre, étant jusqu'alors premier suppléant.

Mme Josette Banderet passe de seconde à première suppléante.

M. Philippe Schwab est d'accord d'être candidat et est élu tacitement avec applaudissements.

Le président demande si les délégués aux commissions et associations intercommunales veulent se défaire de leur fonction : personne ne se manifeste. Ils sont donc réélus tacitement, avec remerciements.

6. Préavis Municipal N°2/2024-Gestion des comptes 2023

Monsieur le Syndic David Ruetschi commente le préavis et précise qu'un commentaire est adjoint aux comptes, dans lequel des explications sont données sur les comptes présentant des écarts ou des événements particuliers. Des écarts assez importants sont relevés entre les impôts estimés au budget et les impôts effectifs. Il précise encore que certains comptes doivent être équilibrés selon la loi, telle que l'eau et l'épuration, qui nécessitent une adaptation des taxes.

Le Syndic profite de remercier M. Philippe Tschannen pour son travail et précise que les comptes ont été de plus vérifiés par une fiduciaire, dont le rapport a pu être consulté par la Commission de Gestion.

La parole est donnée au rapporteur de la Commission de Gestion, M. Philippe Schwab, qui nous fait lecture du rapport de cette Commission, composée de M. Philippe Schwab, M. Yvan Dériaz et M. Michel Kasser.

La Commission s'est réunie le 10 juin 2024, en présence de M. Philippe Tschannen – Boursier, et M. David Ruetschi – Syndic qui s'est joint en fin de séance pour les éventuelles questions. Ils ont fourni toutes les explications nécessaires concernant la gestion et les différents postes comptables de la Commune.

Le rapport mentionne que la Fiduciaire n'a relevé aucune anomalie suite à son examen de conformité et que la Commission s'est surtout penchée sur P.V du Conseil Général de Grandevent du 28.06.24 4

des vérifications portant sur la facturation. Elle relève la difficulté à établir des prévisions au budget basées sur des projections fournies par le Canton et des simulations selon des scénarios préétablis.

Au vu de ces analyses, le déficit confirmé de 2'837 CHF au lieu des 44'825 CHF budgété est une bonne surprise qui résulte d'un effort soutenu de la part de la Municipalité pour tendre à l'équilibre.

Ainsi, la Commission propose au CG d'accepter la gestion et les comptes 2023 tels que présentés par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

M. Etienne Messerli souhaite savoir pourquoi les impôts varient tellement d'une année à l'autre. M. David Ruetschi explique que les revenus varient considérablement en fonction de toute une série d'événements comme par exemple le nombre d'habitants, d'enfants, de retraités, de propriétaires... de plus différentes charges comme par exemple les charges scolaires sont données par l'Etat. Donc la Municipalité gère au mieux les comptes avec les données fournies par le Canton et la peréquation.

Le Président demande à l'assemblée de passer au vote en relisant la conclusion du préavis ainsi formulée :

- Vu le préavis no 02/2024 de la Municipalité
- Après avoir ouï le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

le Conseil général de Grandevent décide d'approuver les comptes 2023 tels que présentés.

A main levée, le préavis N° 02/2024 – Gestion et comptes 2023 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal N° 03/2024 – Arrêté d'imposition 2025

Le Président nous fait lecture de la décision à prendre sur ce préavis.

Puis il donne la parole au Syndic qui nous explique que, vu les résultats des comptes et en restant prudents sur les rentrées fiscales, il propose de reprendre le même taux que l'année dernière, qui pourra être révisé l'année prochaine si les tendances comptables se confirment.

Il rappelle toutefois que des investissements assez lourds sont à venir pour les infrastructures scolaires, pour la réfection des chemins et pour la mise en conformité des installations d'eau potable. Le but est de payer avec l'argent liquide ces projets, vu les taux d'intérêt qui sont à ce jour encore élevés. Ces points font que la Municipalité souhaite rehausser le taux

d'impôt, après l'avoir successivement légèrement remonté puis rabaissé récemment en fonction de la situation comptable.

M. Philippe Schwab nous lit le rapport de la Commission de Gestion (date et composition idem point 5 du présent PV). En rappelant les points d'investissement mentionné par M. le Syndic, celle-ci est sensible aux arguments de la Municipalité et propose d'adopter le préavis N°03/2024 tel que présenté.

Le Président ouvre le débat.

Pas d'intervention de l'assemblée.

Le Président nous relit la conclusion du préavis ainsi formulée :

- Vu le préavis no 04/2024 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour
- Le Conseil Général passe au vote. Le Conseil Général de Grandevent décide d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel que présenté.

A main levée, le préavis N° 03/2024 – arrêté d'imposition 2025 est accepté à l'unanimité.

8. Communications de la Municipalité

M. le Syndic David Ruetschi :

Il revient sur les paroles de M. Luc Thévenaz avant la votation en mentionnant que, du côté de la Municipalité, il n'y a pas de problème personnel, mais uniquement des problèmes de compétences. La Municipalité prépare les préavis et le Président du Conseil Général les traite, et considère que cela doit se passer ainsi dans une approche professionnelle.

Décharge des Echatelards : une visite locale du Tribunal cantonal a eu lieu avec les syndics des communes concernées.

Il s'est avéré que cette décharge ne doit pas uniquement absorber les déchets du canton de Vaud, mais il est même prévu que des déchets d'autres cantons y soient déposés, par intérêt commercial de l'entreprise gestionnaire. Il serait sans doute opportun que d'autres cantons fassent leur part pour accueillir ces déchets.

Ce dossier va suivre son cours et il est fort possible que cela finisse au Tribunal Fédéral. Le Conseil sera informé des progrès.

PACom : déposé au Canton. Le Canton devrait prochainement ratifier et ouvrir les voies de droits aux opposants.

Démission du Municipal M. Robert Piovan avant la fin de la législature pour raison d'âge et de santé, avec regrets. M. David Ruetschi tient déjà P.V du Conseil Général de Grandevent du 28.06.24 6

maintenant à remercier M. Robert Piovan pour son excellent travail et sa précieuse collaboration pendant de nombreuses années. La fin de son mandat est au 31 décembre 2024 et une élection complémentaire sera organisée dans l'intervalle.

Les travaux du chemin du Champ de la Côte sont terminés et vont commencer Vers-chez-Grison.

Questions de M. Etienne Messerli à propos du PACom : Quel est le déroulement prévu pour la Commune ? Quel est le délai ? Si un seul habitant fait recours, est-ce que tout est bloqué ?

Une procédure d'approbation du Conseil d'Etat, rentre en force dans un délai légal de 30 jours, s'il y a une opposition ou pas. Le rythme de la suite est donné par le Canton.

M. Robert Piovan met en garde que les vacances d'été viennent de commencer et que cela va donc rallonger les délais.

M. le Vice-Syndic Robert Piovan :

En introduction, il donne des explications supplémentaires sur les motifs de sa démission après presque 14 ans de travail comme Municipal.

Eaux usées : Deux études qui se sont ajoutées aux frais courants. Ces études n'étaient pas prévisibles. Mais elles sont inévitables au vu des projets de futurs raccordements à la commune d'Yverdon via Grandson. Ce sont de grandes sommes, qui augmentent de manière assez imprévisibles, car on découvre au fur et à mesure ce que les autres communes possèdent et l'état de leur réseau d'eau.

Il faudra donc s'attendre, dans le futur, à une augmentation des taxes sur les eaux usées.

Plan directeur des eaux : Rapport des derniers travaux effectués : Mise en service du système by-pass, révision et nettoyage du réservoir principal – ce qui n'avait jamais été réalisé auparavant, c'est-à-dire depuis 1962 ! Il évoque tous les changements effectués à la suite de cette révision plutôt positive, vu le bon état de notre réservoir après toutes ces années. Prévision : remplacement du système actuel des flotteurs par un système électro-mécanique, mise aux normes des chambres de captage.

Mme la Municipale Rose-May Thévenaz :

Il y a 29 élèves du village qui vont à l'école, dont 18 en primaire et 11 au secondaire.

Collège Champagne : Explication de ce qui a été fait jusqu'à présent. ASIGE et la commune de Champagne espèrent que les oppositions, quant à la mise en place des containers du collège provisoire pour les élèves du collège actuel, seront levées par le Tribunal cantonal et que la nouvelle année scolaire débutera dans ce collège provisoire comme prévu.

La mise à l'enquête a été déposée sans informations des coûts ni de ce que les communes concernées devront payer. Les coûts sont estimés à

40 millions à la charge de l'ASIGE, de la commune de Champagne (à 30%) et du RADEGE. La clé de répartition n'est pas encore définitive, mais engendrera une grande charge pour des petites communes. C'est pour cela que Grandevent et Fiez ont fait opposition. Il y a eu peu de soutien par les autres communes, quand bien même ils étaient d'accord avec nous auparavant.

Nous avons été encouragés à aller de l'avant et à rester optimistes, car les coûts prévus ne sont de loin pas ce qui va être payé en fin de compte. En réalité, on a peu de choix, il faut rester dans l'ASIGE (18 communes) et respecter les décisions, car finalement, seules 2 communes ont fait recours. Les coûts de l'ASIGE sont répartis entre les 18 communes au prorata de la population et du nombre d'élèves fréquentant les écoles. Cela représentera cette année pour Grandevent 652.50CHF par habitant et 5332.00CHF par élève.

Mme Pina-Blanchard demande pourquoi les petits collèges ne sont pas gardés. Mme Rose-May Thévenaz explique que cela engendre des frais de transport conséquents. De plus, dans la loi sur l'enseignement obligatoire de 2011, le canton demande des grands collèges pour centraliser les élèves avec toutes les infrastructures nécessaires. En effet suite au comparatif effectué, garder les petites écoles et les adapter aux nouvelles exigences serait plus coûteux que de nouvelles infrastructures.

Délai espéré pour l'inauguration du nouveau collège à Champagne : l'année 2026.

M. Jean-Daniel Noir demande comment cette répartition est faite pour la commune de Grandevent. Les sommes sont-elles à payer chaque année ou une seule fois ?

M. David Ruetschi explique en gros les chiffres. Les impôts pour l'école sont 24% des impôts de Grandevent. Notre commune ne s'oppose pas à la construction de l'école, mais au manque de transparence pour les frais et les affectations, car ce qui veut être construit est beaucoup trop luxueux (en gros 1,55mio CHF par commune) et va avoir pour conséquence une augmentation d'environ 10 points sur les impôts.

C'est un peu la folie des grandeurs sur le dos des autres communes. Et d'autres écoles vont suivre. Pour ces raisons, Grandevent ne va pas lever son opposition.

Mme Josette Banderet remercie la Municipalité pour avoir fait cette opposition.

RADEGE: le réseau d'accueil des enfants de Grandson et environ va nous coûter toujours plus cher. 1432 d'heures d'accueil avant l'école, à midi et après les heures d'écoles.

Les parents participent à 44% des coûts, les communes à 33% et le solde est payé par diverses subventions.

Dans le futur, il va manquer 40 places d'ici 2030, ce qui va engendrer des coûts supplémentaires.

Mme la Municipale Françoise Louys Gasser

Abattage d'arbres en-dessus du réservoir du haut suite à des problèmes de bostryches.

Lors de la visite chez Mme Matthey, Mme Françoise Louys Gasser a trouvé plusieurs documents de la vie de Grandevent (elle nous présente un PowerPoint avec ses trouvailles !). Selon ces informations, le village va fêter ses 300 ans dans 6 ans, en 2030. Mme Françoise Louys Gasser lance l'idée d'organiser un événement et fait appel aux habitants de Grandevent afin de fournir à la Municipalité tout document concernant la vie du village.

Elle saisit l'occasion pour remercier Paulo et Sabrina pour entretenir la décoration du village.

La brocante du village a eu lieu et a remporté un bon succès. Mme Pina-Blanchard félicite pour l'initiative.

Beaucoup de gens de l'extérieur sont venus, car la vidange de la ferme de Mme Matthey a été mise en avant, ce qui a attiré du monde.

M. le Municipal Jean-Pierre Bürri :

Clos d'équarrissage : rien de particulier. Quelques rénovations sont prévues.

STRID : Les comptes vont bien. L'éternel problème du mauvais tri des déchets. Appel à mieux trier, surtout tout ce qui est nourriture, car les déchets mouillés posent un problème lors de l'incinération.

AG de CRIDEC : comptes OK et projet de rénovation des bâtiments, un investissement de 20mios sur une dizaine d'année.

M. Racchetta demande ce que font les gens qui n'ont pas de compost (la nourriture cuite ne va pas sur le compost). Réponse : STRID propose de mettre des containers à disposition.

Chemins : le premier chemin a bien été rénové. Il reste les bordures à ensemercer, ce sera fait quand le deuxième chemin Vers-chez-Grison sera enfin refait. C'est prévu pour le second semestre 2024, mais on attend toujours la décision de subventions du canton. Ce deuxième chantier sera plus compliqué car difficile à organiser avec le trafic des deux fermes.

Pas de commentaire particulier sur les rapports des délégués du Conseil à la STRID et à la déchetterie.

Divers

Pas reçu de questions à traiter. Rappel du mode de fonctionnement si un des membres à une question ou requête, qui doit être communiquée au Bureau du Conseil avant que l'ordre du jour soit établi pour y être portée,

une décision ne pouvant être formellement prise que si le point est à l'ordre du jour.

M. Racchetta : Grand merci pour rénovation du chemin devant chez lui. Ça a été très bien réfléchi et bien fait. Il reste son regret que beaucoup trop de personnes prennent ce chemin pour une autoroute !

A venir : Election de la personne qui remplacera Monsieur Robert Piovan.

Le prochain Conseil est fixé au 13 décembre 2024 à 20h00.

La séance est levée à 22h00 avec des remerciements du Président à la Municipalité, ainsi qu'aux Membres présents et à la Commission de gestion pour son excellent travail.

Au nom du Conseil Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Thévenaz', written in a cursive style.

Le Président
Luc Thévenaz

La Secrétaire suppléante
Yvonne Ruetschi